

Séance du 27 février 2024

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le 26/02/2024

ID : 085-218502383-20240220-DCM02B2024-DE



L'an deux mil vingt quatre, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence du Maire, M. Eric COUDERC

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
26	21	23
		Pour : 23
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoints, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

**Procuration(s) :**

RENOU Sarah, VALTA Karine,

Date de la convocation
14 février 2024

**Etai(en)t absent(s) :**

PAPIN Alexandra

Date d'affichage
26 février 2024

**Etai(en)t excusé(s) :**

BOUSSEAU Vincent, GABARD Bruno

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

CADORET Nadia,

23 février 2024
et publication du
26 février 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de COUDERC Eric, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023 le vingt sept du mois de février deux mil vingt quatre.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	52 880,51
- un excédent reporté de :	282 680,44
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	335 560,95
- un déficit d'investissement de :	57 475,39
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	57 475,39

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	335 560,95
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	335 560,95
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	57 475,39

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Maire COUDERC Eric

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint Laurent sur Sèvre

le(s) secrétaire(s) de séance